Image not found or type unknown

Licenciement dit économique se révélant être abusif

Par **Bettythe**, le **09/01/2013** à **17:08**

Bonjour,
Après un licenciement dit abusif mais en réalité sans cause réelle ni sérieuse, j'ai fait appel à un avocat qui m'a fait signé une convention d'honoraires pas du tout explicite... Après passage au tribunal où nous avons gagné, il me demande plus de 7000 € d'honoraires que je conteste,trouvant ce montant exagéré. De plus concernant l'article 700, il n'avait pas mentionné de montant... et dont je n'ai obtenu que 700 € Le problème est que pour l'instant je n'ai rien touché, cet argent étant bloqué sur un compte CARPA, cette façon d'agir est-elle légale ? Qui touche alors les intérêts de ce montant bloqué ? J'ai transmis mon dossier au Bâtonnier, qui m'informe que mon avocat a un mois pour se prononcer et lui-même 4 mois pour m'informer de sa décision. Avez-vous connu des situations de ce genre ? Qui obtient satisfaction l'avocat ou le client ? Je trouve que ces façons de faire sont désolantes, je suis au chômage depuis 2ans et ce montant me rendrait bien service. Je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions.

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **16:39**

Bonjour

L'avocat n'avait pas fixé ses honoraires lorsque vous avez pris contact avec lui avant d'engager la procédure devant le Conseil de Prud'hommes?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés